

ACCORDS DE LIBÉRALISATION DES MARCHÉS PUBLICS SEUILS D'APPLICATION

▪ CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Entités \ Accord	ALEC AQNB ¹	ACCQO ¹	AECG ²	AQNY	AMP ² (OMC)	EQO 2006
Ministères et organismes budgétaires	25,3 k\$	25,3 k\$	365,7 k\$	25,3k\$	649,1 k\$	
Autres organismes du gouvernement	25,3 k\$	25,3 k\$	365,7 k\$	25,3 k\$		
Éducation	101,1 k\$	101,1 k\$	365,7 k\$			
Santé et services sociaux	101,1 k\$	101,1 k\$	365,7 k\$			
Domaine municipal ³	101,1 k\$	101,1 k\$	365,7 k\$			
Entreprises du gouvernement à vocation industrielle ou commerciale	505,4 k\$	505,4 k\$	649,1 k\$			
Entreprises de services publics	505,4 k\$	505,4 k\$	731,4 k\$			

▪ CONTRATS DE SERVICES

Entités \ Accord	ALEC AQNB ¹	ACCQO ¹	AECG ²	AQNY	AMP ² (OMC)	EQO 2006
Ministères et organismes budgétaires	101,1 k\$*	101,1 k\$	365,7 k\$	101,1 k\$	649,1 k\$	
Autres organismes du gouvernement	101,1 k\$*	101,1 k\$	365,7 k\$	101,1 k\$		
Éducation	101,1 k\$	101,1 k\$	365,7 k\$			
Santé et services sociaux	101,1 k\$	101,1 k\$	365,7 k\$			
Domaine municipal ³	101,1 k\$	101,1 k\$	365,7 k\$			
Entreprises du gouvernement à vocation industrielle ou commerciale	505,4 k\$	505,4 k\$	649,1 k\$			
Entreprises de services publics	505,4 k\$	505,4 k\$	731,4 k\$			

▪ CONTRATS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Entités \ Accord	ALEC AQNB ¹	ACCQO ¹	AECG ²	AQNY	AMP ² (OMC)	EQO 2006
Ministères et organismes budgétaires	101,1 k\$	101,1 k\$	9,1 M\$	101,1 k\$	9,1 M\$	
Autres organismes du gouvernement	101,1 k\$	101,1 k\$	9,1 M\$	101,1 k\$		
Éducation	252,7 k\$**	101,1 k\$	9,1 M\$			
Santé et services sociaux	252,7 k\$**	101,1 k\$	9,1 M\$			
Domaine municipal ³	252,7 k\$**	101,1 k\$	9,1 M\$			
Entreprises du gouvernement à vocation industrielle ou commerciale	5 053 900 \$	5 053 900 \$	9,1 M\$			
Entreprises de services publics	5 053 900 \$	5 053 900 \$	9,1 M\$			
Société des alcools du Québec Société des loteries du Québec	5 053 900 \$	5 053 900 \$	9,1 M\$			100 k\$***
Hydro-Québec (HQ)	Visé par l'ALEC 5 053 900 \$	5 053 900 \$	9,1 M\$			Selon politique d'HQ****

* Les contrats de publicité et de relations publiques sont visés à l'AQNB à partir de 200 k\$.

** Ouverture à partir de 100 000\$ aux entrepreneurs du Nouveau-Brunswick.

*** Pas d'obligation d'attribuer les contrats par appel d'offres public.

**** Ouverture aux entrepreneurs de l'Ontario si l'appel d'offres est ouvert à l'ensemble des entrepreneurs du Québec ou uniquement aux entrepreneurs de l'Outaouais.

1. Les seuils de l'ALEC et de l'ACCQO sont indexés tous les deux ans en fonction de l'inflation.

2. Il est à noter que les seuils de l'AMP-OMC et de l'AECG sont fixés en droits de tirage spéciaux (DTS). Les seuils en dollars canadiens ne sont présentés ici qu'à titre indicatif. Ces seuils sont ajustés tous les deux ans en fonction de l'évolution du taux de change DTS-dollars canadiens. Le dernier ajustement a eu lieu le 1^{er} janvier 2018.

3. Conséquemment à la sanction le 19 avril 2018 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (2018, chapitre 8), les entités du domaine municipal en appliquant les lois municipales, se conformeront à l'AECG.

LISTE DES ACRONYMES

- ALEC** : Accord de libre-échange canadien;
- ACCQO** : Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario;
- AECG** : Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne;
- AQNB** : Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick;
- AQNY** : Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York;
- EQO2006** : Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle, des compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction (2006);
- AMP-OMC** : Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale de commerce.

DÉFINITIONS

- DTS** : Le Droit de tirage spécial (DTS) est un actif de réserve international, créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Les DTS peuvent être échangés contre des devises librement utilisables. Depuis le 1^{er} octobre 2016, la valeur du DTS repose sur un panier de cinq grandes devises : le dollar des États-Unis, l'euro, le renminbi chinois (RMB), le yen japonais et la livre sterling.